

DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE
ARRONDISSEMENT D'AUTUN
CANTON DE SAINT-VALLIER
COMMUNE DE SANVIGNES-LES-MINES

Délibération du conseil municipal

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2022

Délibération n° 2022_75

Convocation du 16 septembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 27

Quorum : 14

Nombre de conseillers présents : 24

Nombre de votants : 27

Thème : PETITE ENFANCE

Objet : projet d'établissement et règlements de services : modificatifs

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-six du mois de septembre, le Conseil Municipal de la Commune de SANVIGNES-LES-MINES, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude LAGRANGE, Maire.

Sont présents : M. LAGRANGE, Mme PERRIN, M. FOURRIER, Mme SEVIN, M. DEFACHELLE, Mme GRANDO, M. PICHARD, Mme RICHARD-PERROT, M. GRAS, Mme GILLOT, Mme CARNOT, M. DE ABREU, M. WACKENHEIM, Mme ZARÉBA, Mme DOUHARD, Mme FRERE, M. LABAUNE, M. TREUILLET, Mme BRUNEL, M. LOCTIN, M. MARTIN, Mme PRIET, M. ANDRÉ, Mme ROUSSEAU

Sont excusés : M. PAQUAUX qui a donné pouvoir à Mme GILLOT
M. JATOCHA qui a donné pouvoir à M. DEFACHELLE
Mme MAES qui a donné pouvoir à Mme PRIET

Secrétaire de séance : Madame Viviane PERRIN

RAPPORT PRESENTÉ PAR : V DOUHARD

Le rapporteur informe que suite à l'entrée en vigueur d'une nouvelle législation pour les établissements d'accueil des jeunes enfants, la CAF et la PMI demandent à ce que les règlements de fonctionnement et projets d'établissements (ou de service) soient mis à jour dans les plus brefs délais.

De nouveaux éléments doivent apparaître, tels que :

- La mise en annexe de la charte nationale pour l'accueil du jeune enfant et la charte de la laïcité,
- La description des missions du référent santé et inclusion,
- La prévention concernant l'égalité fille garçon, le développement durable et les violences éducatives ordinaires,
- L'organisation des temps d'analyse des pratiques professionnelles à destination des agents.

D'autres modifications sont proposées en lien avec le mouvement de personnel de ces dernières années et la mise en service du logiciel de gestion Arpège, entraînant des changements de fonctionnement.

Sur proposition du rapporteur,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Adopte** le projet de service petite enfance (document annexé à la délibération)
- **Adopte** le règlement de fonctionnement du service multi-accueil collectif « La Souris Verte » (document annexé à la délibération)
- **Adopte** le règlement de fonctionnement du service multi-accueil familial « crèche et garderie familiales » (document annexé à la délibération).

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,


Jean-Claude LAGRANGE.



La secrétaire de séance,


Viviane PERRIN.

Transmis à la Sous-Préfecture le 3.10.2022
Publié sur le site internet de la commune le 4.10.2022